

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

154634

Maladie

Dentaire

Optique

A

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 4915

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : FZAKHAYA

Yamina

Date de naissance : 08.09.1946

Adresse : 3, rue Yahya Benou Hayane

Impasse Palmier - Casablanca

Tél. :

Total des frais engagés :

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. BENOUNA Mohamed
Ophtalmologiste
17, Avenue Hassan II - Casablanca
Tel: 05 22 28 96 au 05 22 48 13 58

Date de consultation : 03 MARS 2023

Nom et prénom du malade : FZAKHAYA

Age : 79

Lien de parenté : Lui-même Conjoint

Amachafsa

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

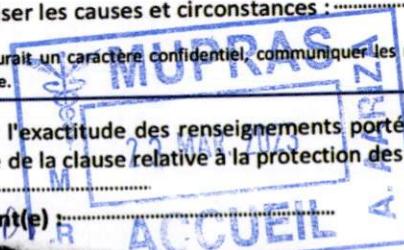
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'at^{te} médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je
avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
13 MARS 2023			300,00	13 MARS 2023 Dr. BENNOUAR Ophthalmologue Avenue Hassar II - Casablanca Tél. 05 22 22 22 10

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
ENTRE OPTIC OPTOMETRISTE S.A.R.L AU BOUCHAREB BRIGITTE 9, Bd. de Paris - Casablanca Tél. 05 22 22 22 10	07/03/23	1301,20

ANALYSES - RADIGRAPHIES

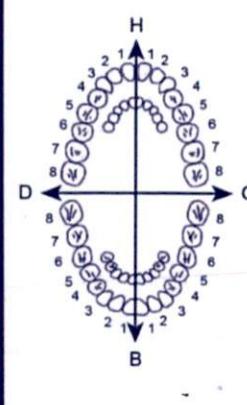
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
SNOS			

AUXILIAIRES MEDICAUX

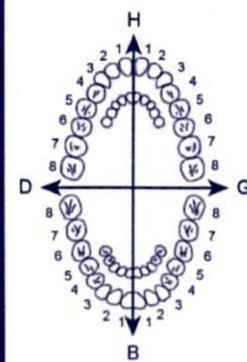
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



O.D.F PROTHESES DENTAIRES



DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	00000000	11433553
G	35533411	

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

COEFFICIENT
DES TRAVAUX

MONTANTS
DES SOINS

DEBUT
D'EXECUTION

FIN
D'EXECUTION

COEFFICIENT
DES TRAVAUX

MONTANTS
DES SOINS

DATE DU
DEVIS

DATE DE
L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXE

Dr Bennouna Mohamed

OPHTHALMOLOGISTE

Lauréat de La Faculté de Médecine de Paris

Maladies des Yeux

Chirurgie Oculaire et Orbito-Palpébrale

Chirurgie Réfractive



الدكتور بنونة محمد

خريج كلية الطب بباريس
اختصاصي في أمراض العيون
جراحة العين والجفن
جراحة تصحيح البصر

Casablanca, le 03 mars 2023

Mme EZZAKHRAJY YAMINA

1/ Monture pour vision de loin + verres correcteurs
Organiques, Antireflets multi-couches

Vision de loin :

OD = Plan

OG = + 1.00 (- 2.00 à 100°)

CENTRE OPTIC OPTOMETRISTE
S.A.R.L AU
BOUCHAREB BRIGITTE
69, Bd. de Paris - Casablanca
Tél : 05 22 22 22 10

2/ Monture pour vision de près + verres correcteurs

Vision de près :

OD = Add : plan

OG = Add : + 3.00

Dr. BENNOUNA Mohamed
Ophtalmologiste
Maladies & Chirurgie des yeux
17, Av. HASSAN II CASABLANCA
Tél: 05 22 22 87 96 / 05 22 48 13 58

47, شارع الحسن الثاني، الطابق الأول - الدار البيضاء

الهاتف : 05 22 22 87 96 / 05 22 48 13 58 E-mail : bennouna.oph@gmail.com

طرام : محطة ساحة محمد الخامس V

Dr Bennouna Mohamed

OPHTHALMOLOGISTE

Lauréat de La Faculté de Médecine de Paris

Maladies des Yeux

Chirurgie Oculaire et Orbito-Palpébrale

Chirurgie Réfractive



الدكتور بنونة محمد

خريج كلية الطب بباريس
اختصاصي في أمراض العيون
جراحة العين والجفن
جراحة تصحيح البصر

هيلفريش
HyFresh

Lot: 010034
Fab: 02 22
Exp: 02 25
PPC: 130 DH 00

Casablanca, le 03 mars 2023

Mme EZZAKHRAJY YAMINA

130 HYFRESH

1 goutte x 4 à 6/j



Traitements pendant : 3 Mois, dans les deux yeux

Pharmacie
52, Avenue des
Généraux
Télé: 0522 51 12 33 / 0522 52 01 13
Boulevard Hassan II
Casablanca
Maroc

Dr. BENNOUNA Mohamed
Ophtalmologiste
Maladies & Chirurgie des Yeux
Av. MASSANT CASABLANCA
Télé: 0522 22 87 96 / 0522 48 13 58

47, Av. Hassan II, 1er étage - Casablanca شارع الحسن الثاني، الطابق الأول - الدار البيضاء

Tél.: 05 22 22 87 96 / 05 22 48 13 58 E-mail : bennouna.oph@gmail.com

Tram : Station Place M^{ed} V محطة ساحة محمد الخامس



Centre Optic Optométriste sarl

Brigitte BOUCHAREB

Opticienne Diplômée de Dortmund - Allemagne
Spécialiste des Lentilles de Contact

BOUCHAREB BRIGITTE
INPE
095005740

Facture N° 001794

Date : 07/03/23

BENEFICIAIRE

Nom et prénom : Ezzakhray yamina

Date de naissance :

N° sécurité sociale :

N° d'adhérent :

Assuré :

Régime :

Prescrit par :

Docteur : Benmoussa R'ad

ID :

En date du : 03/03/23

Libellé	Prix facture	Assuré
VL op = plan		
VL OG = +1,00 (2,00 à 100)		
UP 00 = plan.		
UP OG = Add = +3,00		
VL 2 verres selon prescription Radicals	2x200	400
1. A. monture	1x300	300
UP 2 verres selon prescription Radicals	2x200	400
Total (Dh) TTC		
NET A PAYER par l'assuré (Dh)		100,-

CENTRE OPTIC OPTOMETRISTE
S.A.R.L AU
BOUCHAREB BRIGITTE
69, Bd. de Paris - Casablanca
Tél. : 05 22 22 22 10

dont TVA 20% : inclus